



## Contribution du

### Conseil Régional des Personnes Accueillies / Accompagnées (CRPA) Normandie au Grand Débat National lancé par le Gouvernement

Date du débat : Mardi 12 mars 2019

Lieu : Caen

**49 participants** : 28 personnes accueillies / accompagnées ou l'ayant été, 14 professionnels, 1 stagiaire, 6 représentants des Pouvoirs Publics (DDCS du Calvados, Département de la Manche et DDCS de Seine-Maritime).

#### Thème 1 : **Pauvreté, précarité – Pouvoir d'achat et « reste à vivre »**

**Proposition 1** : Concernant les aides de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :

- Mettre en place des allocations familiales dès le premier enfant
- Ouvrir les aides aux personnes percevant le SMIC
- Simplifier et harmoniser : mettre en place un guichet unique

**Proposition 2** : Développer les épiceries sociales sur l'ensemble du territoire.

**Proposition 3** : Lutter contre l'évasion fiscale.

**Proposition 4** : Plafonner les frais bancaires.

**Proposition 5** : Favoriser la gratuité des loisirs (culture, manifestations culturelles, stages sportifs...) pour un accès au plus grand nombre.

**Proposition 6** : Réévaluer le RSA et le mettre en place dès 18 ans.

**Proposition 7** : Cesser l'augmentation des produits de première nécessité.

**Proposition 8** : Plus de juristes et de travailleurs sociaux.

**Proposition 9** : Définir la lutte contre la pauvreté et la précarité comme une priorité gouvernementale.



## Thème 2 : **Logement**

**Proposition 1** : Permettre l'accueil des enfants en CHRS sur l'ensemble du territoire : créer des structures adaptées ou améliorer l'existant.

**Proposition 2** : Développer le logement adapté et l'habitat inclusif (pour les personnes en situation de handicap psychique par exemple).

**Proposition 3** : Concernant les logements sociaux :

- Assouplir les conditions d'accès,
- Favoriser la colocation des personnes seules,
- Prévoir des logements modulables / adaptables au nombre de personnes (attention cela ne doit pas avoir d'incidences sur les contrôles « couples » de la CAF),
- Encadrer le montant des loyers pour permettre l'accès à tous (limiter les prix mais pas au détriment de la qualité),
- Prévoir des aménagements phoniques,
- Favoriser l'isolation des logements pour limiter les coûts énergétiques,
- Mettre en place des loyers qui s'adaptent à la situation professionnelle des personnes (pour les contrats de travail précaires notamment, il s'agirait de réduire le montant du loyer entre 2 travaux),
- Viser une mixité sociale dès la construction et revoir les critères d'attribution en ce sens.

**Proposition 4** : Mettre en place un « minimum vital » égal pour tous (prévoyant un reste à vivre quand toutes les charges sont payées) – Simplifier et fusionner toutes les aides pour plus de lisibilité et stabilité.

**Proposition 5** : Lutter efficacement contre les marchands de sommeil et les logements insalubres / lutter contre l'habitat indigne : mettre en place un numéro vert pour dénoncer ce type de logement, obliger les bailleurs à faire des travaux ou simplifier les procédures pour avoir une action rapide.

**Proposition 6** : Renforcer l'accompagnement social des personnes :

- Apprentissage du vivre-ensemble,
- Pour éviter les ruptures de parcours (sorties d'IME, d'ESAT...),
- Avant de supprimer les APL accompagner les personnes à payer leur résiduel.



**Proposition 7 :** Pour la sortie de CHRS, tenir compte des attentes des personnes (secteur géographique, taille du logement) : permettre à chacun de choisir son logement (le même droit pour tous).

**Proposition 8 :** Respecter l'inconditionnalité et la continuité de l'accueil quel que soit le statut des personnes : ne pas les faire sortir des structures sans solutions.

**Proposition 9 :** Dans le cadre de violences conjugales :

- Respecter la volonté de la victime plutôt que celle de l'auteur (si la victime souhaite rester dans le logement pourquoi serait-ce à elle de partir ?).
- Augmenter le nombre de place pour les auteurs de violence, favoriser l'orientation sur ces places.
- Le procureur peut-il déléguer pour permettre une réponse immédiate aux personnes victimes de violence ? Constituer une commission d'expert qui traite les situations en priorité.

**Proposition 10 :** Favoriser l'accès à la propriété des personnes en situation de précarité : en lien avec la CAF, réinvestir les loyers dans le soutien à l'accès à la propriété.



### Thème 3 : **Emploi – Mobilité**

**Proposition 1 :** Concernant le mode de garde des enfants :

- Favoriser la garde à domicile (meilleure prise en charge).
- Créer des espaces type « hôtels-bébés » pour permettre une garde des enfants jour et nuit pour les parents travaillant en horaires décalés.

**Proposition 2 :** Favoriser l'entrée en formation en assurant une meilleure rémunération des personnes (ne doit pas se traduire par une perte de revenus).

**Proposition 3 :** Développer le dispositif Service Civique en assurant une meilleure rémunération.

**Proposition 4 :** Pour les jeunes :

- Favoriser les journées portes ouvertes, forums et stages en entreprises dès le collège pour leur permettre d'établir leur projet professionnel futur.
- Renforcer les liens entre les Missions locales et Pôle Emploi.
- Mettre en place le Service National Universel.

**Proposition 5 :** Développer les initiatives aidant au financement du permis de conduire.

**Proposition 6 :** Favoriser les initiatives de prêt de véhicules (gratuit ou à moindre coût) pour les personnes se rendant à un entretien d'embauche ou à leur travail loin de leur domicile, où résidant dans un endroit mal desservi par les transports en commun.

**Proposition 7 :** Transports en commun : mettre en place la gratuité et prévoir des horaires atypiques.

**Proposition 8 :** Concernant le Handicap :

- Prendre en compte le handicap psychique pour la mobilité des personnes.
- Favoriser les dispositifs de reconversion professionnelle ou d'adaptation du poste pour les personnes en situation de handicap(s) physique et / ou psychique.

**Proposition 9 :** Développer les pistes cyclables. Prêter des vélos gratuitement.

**Proposition 10 :** Repenser la place du bénévolat dans notre société et la valoriser.



## Thème 4 : Santé

### **Proposition 1** : Concernant les services de la CPAM :

- Favoriser le contact humain avec la personne pour avoir les informations sur les droits, démarches etc et davantage de rigueur dans le traitement des dossiers.
- Simplifier les procédures (dossiers trop complexes).
- Réduire les délais de traitement des dossiers.

### **Proposition 2** : Concernant les refus de soins :

- Favoriser l'inconditionnalité dans l'accès aux soins.
- Mettre en place un numéro vert national (gratuit) permettant de dénoncer les praticiens ayant refusés de dispenser des soins (refus moral, refus aux bénéficiaires de la CMUC, refus aux personnes étrangères...).
- Intensifier les contrôles voire sanctions de la part de la CPAM et / ou de l'ARS envers les praticiens refusant de dispenser des soins.
- Mettre en place un onglet sur le site Ameli.fr permettant de dénoncer les mauvaises pratiques.

### **Proposition 3** : Concernant la démographie médicale :

- Lutter contre les déserts médicaux en favorisant l'attractivité et inciter les médecins à s'installer dans les zones moins bien desservies.
- Harmoniser la qualité des soins selon l'endroit où l'on habite.

### **Proposition 4** : Concernant les services publics :

- Réduire le délai d'attente aux urgences.
- Assurer une meilleure discrétion à l'hôpital (secret médical).
- Remettre l'humain au centre des soins et non plus un travail « à la chaîne ».

### **Proposition 5** : Concernant la CMUC

- Favoriser l'accès à la CMUC en simplifiant les démarches administratives.
- Permettre le renouvellement automatique de la CMUC si la situation de la personne n'a pas changé.